



**COMITE SYNDICAL  
ASSEMBLEE GENERALE  
1<sup>er</sup> MARS 2018 – 19h00**

**Présents :** Marie-Céline HUREL (en suppléance de Yves THEBAULT), Xavier GEORGEAULT, Joseph SIMONNEAUX, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Nadine DREAN, Bernard CHAUVIN, Joël SIELLER, Sylvana BIGOT, Elif RICAUD, Joël GARCIA, Loïc LERAY (en suppléance de Jean SZOT), Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE (en suppléance de Carole LETOURNEL), Jacqueline SOLIER, Thierry LASALLE, Didier LE CHENECHAL, Patrick BERTIN, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Christine PERCHER, Alain RIMASSON, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

**Absents/excusés :** Paul LEVILAIN, Christian LEPRETRE, Léon BONBOIS, Philippe HELO, Christèle GOUR, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Rémy MARTIN, Philippe GOURRONC, Pascal CROSLARD, Christophe PLOTEAU, Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Catherine LUCAS, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Gilles LEFEBVRE, Gilbert MENARD, Albert RAFFEGEAU, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Christiane CHOPIN, Laurent LE GUEHENNEC.

**Pouvoir(s) :** Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX, Philippe GOURRONC à Joël SIELLER, Guy RINFRAY à Eric BOURASSEAU.

**Assistai(en)t à la réunion :** Joël REGNAULT (Président du Conseil de développement).

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel GAUDICHON.

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire** de **séance**. Monsieur **Jean-Michel GAUDICHON** est **désigné** et **accepte**.

**Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 15 février 2018**

**L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 15 février 2018.**

### 1. Elaboration des budgets :

Le Président rappelle que l'ensemble des activités du Pays est retracé à travers **3 budgets** :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de l'**Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

Pour obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** jusqu'à la fin du **mandat a été acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays.

En **2017**, comme en 2016, l'**optimisation** des **dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**.

Pour **2018**, les **budgets** ont aussi été **construits** dans cette **logique**, en tenant compte toutefois des éléments marquants suivants :

- le **départ** de **Céline POIRIER** et la fin de sa mise à disposition auprès de la MEIF et de la participation forfaitaire du Pays à hauteur de 15 000€ par an ;
- la **création** de la Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (**PLRH**) ;
- et le lancement d'une **étude de faisabilité** d'un Système d'Information Géographique (**SIG**) **mutualisé** en partenariat avec les EPCI.

Il est toutefois **possible** de **maintenir** une **cotisation globale** abaissée à **4,35 € par habitant**.

<b>Evolution des cotisations</b>	
<i>en €/habitant (population DGF)</i>	
ANNEE	TOTAL
<b>2018</b>	<b>4,35 €</b>
<b>2017</b>	<b>4,35 €</b>
<b>2016</b>	<b>4,35 €</b>
<b>2015</b>	<b>4,50 €</b>
<b>2014</b>	<i>Année atypique (fusion, reversement CCMVS)</i>
<b>2013</b>	<b>4,50 €</b>
<b>2012</b>	<b>4,00 €</b>
<b>2011</b>	<b>4,00 €</b>

Les cotisations s'établissent à **1,70 € / habitant** pour le **Syndicat mixte** et à **2,65 € / habitant** pour l'**Association**. Le **tableau des cotisations** des Communautés de Communes s'établit comme suit :

<b>COTISATIONS 2018</b>	<b>VHBC</b>	<b>BpLC</b>
Population DGF 2017	44 499	32 979
Contribution Syndicat mixte	75 648,30 €	56 064,30 €
Subvention Association	117 922,35 €	87 394,35 €
<b>TOTAL COTISATIONS 2018</b>	<b>193 570,65 €</b>	<b>143 458,65 €</b>

## 2. Présentation des budgets :

- **Budget principal du Syndicat mixte du SCOT (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

### Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont sensiblement équivalentes et tiennent compte des frais liés à la révision du SCOT en cours (honoraires de la Commission d'enquête, etc.). Ce chapitre comprend aussi le remboursement du loyer et charges.
- les charges de personnel progressent pour tenir compte de l'inversion du rapport de mise à disposition du poste de Direction en année complète entre l'Association et le Syndicat mixte d'une part, et le passage de la Gestionnaire « Programmes Région, Europe » et Assistante administrative sous le Syndicat mixte d'autre part.
- les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus.
- en dépenses d'investissement, les frais d'études liées à la révision du SCOT sont intégrées, ainsi l'acquisition d'un véhicule électrique (financé à hauteur de 80%) dans le cadre de l'appel à projets TEPcv et l'étude de faisabilité d'un SIG mutualisé.
- figurent en recettes d'investissements le FCTVA, les subventions pour l'achat du véhicule électrique et celles pour le SIG mutualisé.
- le budget s'équilibre avec les cotisations des EPCI, qui s'élèvent à 1,70€ par habitant.

**A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.**

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2017.**

Monsieur Pierre-Yves REBOUX reprend place.

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.**

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat 2017.**

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2018.**

- **Budget annexe ADS du Syndicat mixte (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

### Ce qu'il faut retenir :

- le Président rappelle au préalable les éléments du débat d'orientation budgétaire, à savoir que le budget ADS a été construit avec la présence de Lise DUMAS à temps plein au lieu d'un mi-temps. Suzie LE BARS a sollicité un temps partiel (80%) de droit pour élever un enfant pour une période de 6 mois (renouvelable). Par ailleurs le service

instructeur connaît toujours une forte activité, avec des pics difficilement prévisibles et le recours au CDG35 n'est pas toujours possible, ni pertinent économiquement lorsqu'une solution en interne est possible. Les communes sont par ailleurs toujours très soucieuses du respect des délais et mobilisent régulièrement le service. Certaines communes ont aussi exprimé des attentes en matière de police de l'urbanisme. La tarification 2018 a donc évolué sensiblement (coût PC à 160€ au lieu de 150€ à compter d'avril 2018) pour tenir compte de ce contexte, tout en restant en aux tarifs observés des services instructeurs voisins. Jean-Marc MALDONADO s'oppose à ce dernier argument qui selon lui ne doit pas venir justifier une hausse des tarifs. En réponse à une interrogation de Joël SIELLER, il est confirmé que le budget a été construit au plus juste, sans prévision assurée des recettes issues de la police de l'urbanisme.

- les charges à caractère général sont contenues et comprennent principalement les frais de maintenance du logiciel OpenADS ainsi que le remboursement du loyer et des charges.
- les charges de personnel et frais assimilés ont été réévaluées compte-tenu des éléments précisés ci-dessus.
- en recettes de fonctionnement, la facturation des actes tient compte de l'estimation des actes réellement facturables compte-tenu des réalisations 2017 et de l'évolution tarifaire en 2018.
- en section d'investissement, il n'est pas prévu de dépenses particulières pour 2018, mis à part la provision pour les évolutions d'OpenADS.

**A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.**

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2017.**

Monsieur Pierre-Yves REBOUX reprend place.

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.**

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation de résultat pour 2017.**

**Avec une voix contre (Jean-Marc MALDONADO), le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2018.**

- **Budget de l'Association (comptabilité privée)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

**Ce qu'il faut retenir :**

- les charges à caractère général sont reconduites à leur niveau de 2017 ;
- les charges de personnel diminuent pour tenir compte de l'inversion du rapport de mise à disposition du poste de Direction en année complète entre l'Association et le Syndicat mixte d'une part, et du départ de Céline POIRIER d'autre part. Il est par ailleurs tenu compte du recrutement à temps plein d'un Conseiller « Energie-Habitat » pour la PLRH à compter de juin 2018. Le remboursement de mise à disposition de personnel (chapitre 70) concerne l'Animatrice du Conseil de développement, mise à disposition à 50% auprès du Pays de Redon.
- les Actions du Pays reflètent les différents programmes engagés ou prévus tels que présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et les charges de fonctionnement qu'elles génèrent (hors charges de personnel).

- le budget de l'Association supporte l'intégralité du loyer et des charges (chapitre 65), en contrepartie d'un remboursement par les autres budgets.
- les autres recettes sont constituées des participations de l'Europe, l'Etat (ADEME) et la Région.
- le budget s'équilibre avec les subventions des EPCI, qui s'élèvent à 2,65€ par habitant.

☑ **Le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-François LE MOAL, a certifié la régularité et la sincérité des comptes présentés.**

☑ **A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les propositions et le budget 2018.**

## Informations et questions diverses

- **Ambition du territoire à s'engager dans sa transition énergétique et écologique – Projet de collègue à Guipry-Messac :**

Le Président donne lecture du courrier adressé au Président du Conseil départemental, conformément à ce qui avait été proposé lors du Comité syndical du 6 décembre 2017. Lecture est également faite du courrier en réponse (cf. courriers annexés ci-après).

- **Revoiture du volet – fonds régionaux territorialisés – du contrat de partenariat « Europe – Région – Pays des Vallons de Vilaine » pour 2018-2020 :**

Le Président indique à l'assemblée que la signature de l'avenant pour cette revoiture s'est déroulée aujourd'hui même à Lohéac (cf. article de presse ci-dessous).

## 2,3 millions d'euros pour les Vallons de Vilaine

Lohéac – Laurence Fortin, vice-présidente du conseil régional a fait étape, jeudi, à Lohéac, pour finaliser la démarche de révision, à mi-parcours, des contrats de partenariat Europe-Région-Pays.

### Pourquoi Comment ?

#### Pourquoi Laurence Fortin était-elle à Lohéac, jeudi ?

Avant la signature de l'avenant du contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2017-2020, Patrick Bertin, maire de Lohéac, a présenté à Laurence Fortin, 8<sup>e</sup> vice-présidente du conseil régional chargée de l'aménagement territorial, le restaurant scolaire de la commune. Il accueille, pour le déjeuner, 140 enfants des écoles primaires Les Panvolettes et Saint-Sauveur. Pour mémoire, il a remplacé la cantine municipale, qui datait de 1983. Sur les 692 000 €, la Région a pris en charge 74 500 € dans le cadre de ce contrat.

#### Qu'est-ce que le contrat de partenariat Europe-Région-Pays des Vallons de Vilaine ?

Signé en juillet 2015, il a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux. Sur la période 2017 à 2020, cette nouvelle enveloppe régionale de 2,3 millions d'euros continuera de financer des projets construits autour des trois priorités identifiées dès 2014.



Pour la signature du contrat, Laurence Fortin était accompagnée d'Anne Patault, vice-présidente de la région et élue référente pour du territoire de Redon, de Pierre-Yves Reboux, président du pays des Vallons de Vilaine, de Joël Régnauld, président du conseil de développement, et des présidents des intercommunalités du territoire.

#### Quelles sont les priorités ?

Elles sont les suivantes : accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux, concilier la dynamique du territoire et la préservation de son identité et conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant des ressources renouvelables. Un quatrième axe, commun à tous les contrats, porte sur le soutien « aux services collectifs essen-

tiels », ciblant notamment l'enfance, la jeunesse et la santé.

#### Comment sont sélectionnés les projets ?

Un comité unique de programmation (CUP), a été mis en place. Il est coprésidé par la Région, en la personne d'Anne Patault, référente pour le pays, et de Pierre-Yves Reboux, président du pays des Vallons de Vilaine. Ils se réunissent régulièrement pour examiner les projets.

#### Quels projets ont été retenus pour les Vallons de Vilaine ?

Sur le territoire des Vallons de Vilaine, le comité unique de programmation a donné un avis favorable au soutien de 28 projets. Vingt-trois ont déjà fait l'objet d'un appui financier de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2016 : la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pléchâtel, la réalisation d'un plateau sportif à Guichen, l'extension et la réhabilitation de la halte-garderie de Bain-de-Bretagne,

la construction d'un nouveau restaurant scolaire, à Lohéac et la création d'une salle de sport à la conception innovante à La Chapelle-Bouëxic.

À travers cette nouvelle génération de contrats, la Région a souhaité aussi « mobiliser davantage les acteurs locaux chefs d'entreprise, responsables associatifs, syndicats, consulaires, et les inviter à siéger au sein de cette instance, à parité avec les élus ».

- **Recours gracieux de l'association La PUCE – Demande d'abrogation du SCoT :**

Pierre-Yves REBOUX rappelle la position adoptée lors du dernier Comité syndical, à savoir le refus à l'unanimité d'abroger le SCoT. Joël SIELLER présente alors à l'assemblée l'état d'avancement du projet de parc d'attractions Avalonys à Guipry-Messac.

- **Transition énergétique (TEPcv) : valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :**

#### **Rappel :**

Le Pays des Vallons de Vilaine a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv). A ce titre, le territoire peut valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles d'environ 1 000 000 €, avec un financement à 107,7% des dépenses éligibles.

Sont éligibles les opérations achevées au plus tard le 31 décembre 2018 et réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées portant notamment sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics.

**Beaucoup de communes** ont d'ores-et-déjà **contacté le Pays** et **transmis des devis** afin de faire une **simulation des dépenses éligibles** et du volume de **CEE générés**. Le **tableau de synthèse** détaillant l'ensemble des **opérations** identifiées par commune est **présenté** en séance. L'**enveloppe** est d'ores-et-déjà **largement consommée** (plus de 80%) et les **communes non encore inscrites** sont **invitées à transmettre** leurs **opérations** au plus vite. Il est rappelé que les demandes sont instruites au fil de l'eau. Par ailleurs, les **CEE ne sont pas considérées** comme des **subventions publiques** et peuvent donc **venir en complément** de ces dernières. Enfin, le Président rappelle le **principe adopté** en septembre 2017, à savoir que le **surfinancement de 7,7% des dépenses éligibles** reviennent au **Pays** pour **financer les actions** liées à la **transition énergétique**.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON

Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU  
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

12, rue Blaise Pascal  
ZAE de la Lande rose  
BP 88051 - 35580 GUICHEN





# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

## BUDGET PRINCIPAL 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 982,30 €</b>	<b>13 550,87 €</b>	<b>21 450,00 €</b>
6064	Fournitures administratives	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6156	Maintenance (MEGALIS : dématérialisation / SEGILOG)	1 500,00 €	1 134,00 €	1 500,00 €
6161	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	1 020,00 €	1 013,21 €	1 200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires (Commissaire enquêteur)	6 750,00 €	8 258,79 €	8 500,00 €
6231	Annonces et insertions (Annonces légales SCOT)	2 500,00 €	2 394,87 €	2 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	0,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281	Concours divers (Cotisation FédéSCOT)	750,00 €	750,00 €	750,00 €
6287	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	3 962,30 €	0,00 €	4 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>65 125,00 €</b>	<b>39 889,52 €</b>	<b>110 000,00 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (indemnités des élus)</b>	<b>38 780,00 €</b>	<b>38 572,86 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>12 712,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>042</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>37 320,59 €</b>	<b>37 320,59 €</b>	<b>40 105,38 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>177 920,12 €</b>	<b>129 333,84 €</b>	<b>226 555,38 €</b>

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>35 767,12 €</b>	<b>35 767,12 €</b>	<b>47 452,25 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>128 464,98 €</b>	<b>130 729,75 €</b>	<b>128 903,13 €</b>
74758	Autres groupements (Cotisation VHBC + BpLC) - Année 2017	128 464,98 €	130 729,75 €	0,00 €
74758	Autres groupements (Cotisation VHBC + CCMVS) - Année 2018	0,00 €	0,00 €	128 903,13 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 026,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>042</b>	<b>Amortissements des subventions</b>	<b>13 688,02 €</b>	<b>13 688,02 €</b>	<b>15 200,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>177 920,12 €</b>	<b>194 210,89 €</b>	<b>226 555,38 €</b>

Excédent 2017	64 877,05 €
Affectation de résultats	17 424,80 €
Solde 2017	47 452,25 €

- €

*Écritures entre sections, sans impact financier réel*

Population DGF 2017	77478
Cotisation à l'habitant	1,70 €
VHBC (44 499 habitants)	75 648,30 €
BpLC (32 979 habitants)	56 064,30 €
TOTAL COTISATIONS	131 712,60 €

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

## BUDGET PRINCIPAL 2018

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Déficit d'investissement reporté	37 437,62 €	37 437,62 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	01 - Révision du SCoT	23 344,80 €	13 920,00 €	25 200,00 €	9 424,80 €
Op.	02 - Acquisition véhicule électrique (TEPcv)	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Op.	03 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €
Op.	04 - Equilibrage de la section (écriture d'équilibre)	0,00 €	0,00 €	23 339,75 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
040	Amortissement des subventions	13 688,02 €	13 688,02 €	15 200,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>103 470,44 €</b>	<b>65 045,64 €</b>	<b>128 739,75 €</b>	<b>33 424,80 €</b>

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	17 267,57 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 712,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 437,62 €	44 992,62 €	31 366,80 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	13 942,00 €	0,00 €
1311	Dotation Générale de Décentralisation (DGD - Révision SCoT)	0,00 €	7 555,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 437,62 €	37 437,62 €	17 424,80 €	0,00 €
Op.	02 - Acquisition véhicule électrique	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
1311	Etat - Fonds TEPcv	10 600,00 €	0,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €
1311	Bonus écologique	5 400,00 €	0,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
Op.	03 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
	ITI FEDER (30%)	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
	Fonds régionaux (50% maxi)	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	37 320,59 €	37 320,59 €	40 105,38 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>103 470,44 €</b>	<b>82 313,21 €</b>	<b>128 739,75 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

Excédent 2017

17 267,57 €

- €

*Ecritures entre sections, sans impact financier réel*

Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

## BUDGET ANNEXE ADS 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
002	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	16 618,77 €	3 975,54 €	9 400,00 €
60631	Fournitures de petit équipement	500,00 €	0,00 €	250,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	189,83 €	250,00 €
6156	Maintenance (MEGALIS : logiciel + hébergement)	6 450,00 €	3 365,71 €	3 500,00 €
616	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	400,00 €	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	150,00 €	0,00 €	150,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	420,00 €	500,00 €
6251	Voyage et déplacements	500,00 €	0,00 €	250,00 €
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62871	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	7 118,77 €	0,00 €	4 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés*	157 504,77 €	157 484,46 €	167 502,92 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	3 675,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	8 646,46 €	8 646,46 €	7 642,62 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>182 770,00 €</b>	<b>170 106,46 €</b>	<b>188 220,54 €</b>

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
002	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	7 050,54 €
70	Produits des services et ventes diverses	175 950,00 €	170 337,00 €	181 170,00 €
70688	Autres prestations de services (Facturation des actes)	175 950,00 €	170 337,00 €	181 170,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 820,00 €	6 820,00 €	0,00 €
74741	Participations des communes (Fonds d'amorçage = 1€ par habitant)	6 820,00 €	6 820,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Amortissements des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>182 770,00 €</b>	<b>177 157,00 €</b>	<b>188 220,54 €</b>

Excédent 2017	7 050,54 €
Affectation de résultats	
Solde 2017	7 050,54 €

- €

*Ecritures entre sections, sans impact financier réel*

*Coût PC (jusqu'à avril 2018)*

150 €

*Coût PC (à compter d'avril 2018)*

160 €

*Rappel des coûts des services instructeurs voisins (derniers tarifs connus)*

Pays de Redon	tarification mixte
Morlaix Communauté	167 €
Pays de Châteaugiron	170 €
Vitré Communauté	200 €
Montfort Communauté	222 €

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

## BUDGET ANNEXE ADS 2018

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Déficit d'investissement reporté	12 667,08 €	12 667,08 €	0,00 €	0,00 €
Op.	01 - Acquisition de matériel informatique (y.c. MEGALIS)	2 000,00 €	1 917,30 €	4 512,00 €	0,00 €
Op.	02 - Acquisition de mobilier	885,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	03 - Equilibrage de la section (écriture d'équilibre)	0,00 €	0,00 €	4 098,43 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Amortissement des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>15 552,19 €</b>	<b>14 584,38 €</b>	<b>8 610,43 €</b>	<b>- €</b>

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	967,81 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 905,73 €	6 905,73 €	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 905,73 €	6 905,73 €	0,00 €	0,00 €
Op.	01 - Acquisition de matériel informatique (y.c. MEGALIS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Subventions d'équipement du Département (OpenADS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	8 646,46 €	8 646,46 €	7 642,62 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>15 552,19 €</b>	<b>15 552,19 €</b>	<b>8 610,43 €</b>	<b>- €</b>

Excédent 2017

967,81 €

- €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel





Guichen, le 9 janvier 2018



Monsieur Jean-Luc CHENUT  
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 RENNES CEDEX

Réf. : PYR/AC/2018-004

Suivi par Alain CHARIER / 02 99 57 08 81 / [a.charier@paysdesvallonsdevilaine.fr](mailto:a.charier@paysdesvallonsdevilaine.fr)

Objet : Ambition du territoire à s'engager dans sa transition énergétique et écologique  
**Projet de collège à Guipry-Messac**

Monsieur le Président,

Le Pays des Vallons de Vilaine mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour s'engager dans la transition énergétique et écologique avec les territoires qu'il réunit. Cet engagement trouve sa traduction au travers du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), qui misent sur une adéquation entre le développement d'un territoire rural en forte croissance démographique et ses enjeux environnementaux au sens large. C'est grâce à cet engagement que le Pays des Vallons de Vilaine a pu déposer sa candidature à l'appel à projet national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », dont il est lauréat depuis février 2017.

Concrètement, les actions opérationnelles se tournent aujourd'hui vers la mise en place d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de production d'énergie renouvelables, le soutien technique aux collectivités dans des actions de mobilité durable, ... Le SCoT fixe aussi des objectifs ambitieux à atteindre pour tous les projets commerciaux d'envergure en matière de gestion économe de l'énergie, de sobriété, d'efficacité énergétique et de production significative d'énergie renouvelable.

Trouvant écho dans les efforts entrepris par une enseigne de grande distribution pour son engagement vis-à-vis de la politique environnementale locale, un élu a souhaité interpeller notre Comité syndical sur le manque d'ambition ou d'exemplarité en la matière de certains acteurs publics. Et sans cibler particulièrement le Département, l'exemple du projet de collège à Guipry-Messac a été mis en exergue. Tout en étant bien conscient des contraintes budgétaires d'un grand projet d'infrastructure comme un établissement scolaire, cet élu déplore une vision à court terme des investissements publics et donc une prise en compte *a minima* et non-prioritaire des enjeux environnementaux et énergétiques. Ce projet de collège constitue un équipement symbolique tant par le jeune public qu'il accueille que par le potentiel qu'il représente en termes de maîtrise de l'énergie, de production et de consommation d'énergies renouvelables.

... / ...

... / ...

Le territoire du Pays des Vallons de Vilaine voit sa population augmenter très fortement depuis plusieurs années et avec elle, les besoins en infrastructures de services à la population. Nous devons donc nous montrer particulièrement vigilants quant à l'intégration de prescriptions environnementales ambitieuses et exemplaires en amont des projets. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que ce nouvel équipement public puisse s'inscrire pleinement dans cette politique de transition énergétique et écologique. De nombreuses possibilités techniques sont aujourd'hui envisageables (panneaux photovoltaïques, chaufferie bois, réseau de chaleur, gestion intégrée des eaux pluviales, ...).

En espérant que ces préoccupations trouvent un écho favorable dans la définition du projet, Je me tiens à votre disposition pour tout échange à ce sujet. Dans l'attente de votre réponse, que je ne manquerai pas de communiquer au Comité syndical, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président,  
Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU BOCAL DU  
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**  
12, rue Blaise Pascal  
ZAE de la Lande rose  
BP 88051 - 35580 GUICHEN



25 JAN. 2018

Le Président

**M. Pierre-Yves REBOUX**  
Président du Pays de Vallons de Vilaine  
ZA La Lande Rose  
BP 88051  
35580 GUICHEN

Rennes, le 23 Janvier 2018

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention du courrier par lequel vous me transmettez des observations relatives à ce qui est décrit comme un manque d'ambition écologique pour le futur collège de Guipry-Messac.

Sur la forme, je suis un peu surpris que vous relayez ces éléments en l'état, sans prendre un peu de recul par rapport à des propos qui me semblent d'ailleurs ne relever que d'un seul élu.

Je tiens pour ma part à vous rassurer, le développement durable et la transition énergétique font pleinement partie des priorités départementales. Ces préoccupations ont matricé le projet de collège depuis sa conception.

Comme vous l'indiquez, certaines options ont un coût très important : c'est la raison pour laquelle le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de répartir les efforts sur les trois collèges construits avant la fin du mandat.

Ainsi, le collège de Laillé a été pensé pour préserver la biodiversité. Il accueillera une chaufferie bois et son toit sera à 40% végétalisé. Le collège de Bréal-sous-Monfort sera construit à partir de matériaux bio-sourcés. Enfin, le collège de Guipry-Messac sera construit en bois d'origine locale, structure de tout le premier étage, et chauffé par une chaudière bois qui pourra dès la livraison alimenter le collège mais aussi la salle de sport communale, puis dans un second temps le futur internat. Les trois établissements seront construits, de manière volontariste, selon la réglementation thermique 2020 et seront équipés de panneaux photovoltaïques.

Le Département investit de manière inédite pour l'accueil des élèves de collège avec la construction de 4 nouveaux établissements d'ici à 2021. Tous les futurs bâtiments intègrent autant d'innovations écologiques que possible.

En espérant vous avoir apporté un éclairage qui vous permettra de répondre aux réserves émises par les élu.e.s, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT